

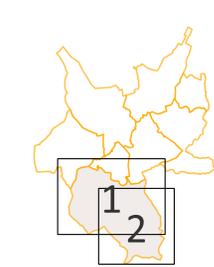


Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usse

Modification N°2

PLAN N°3-2-4

Commune de CHILLY - Plan 1/2



Édité le : 02/06/2025

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juin 2025, approuvant la modification n°2 du PLUI du Val des Usse.

Le Président,

M. Paul RANNARD

Procédure	Approuvé le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/06/2023

Ech : 1/5000

Urbaniste **Territoires demain** | Géomaticien **CIAM** | Fond Cadastre **Données originales téléchargées sur https://cadastre.data.gouv.fr/ mise à jour du 01/03/2023**

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UH1 Secteur urbain à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2 Secteur urbain à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3 Secteur urbain à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHc1 Secteur urbain à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc2 Secteur urbain à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3 Secteur urbain à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3' Secteur urbain à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines présentant des conditions limitatives à la densification
- UH1' Secteur urbain à vocation dominante d'habitat présent des conditions limitatives à la densification
- UE Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UE2 Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UE3 Secteur urbain à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UE4 Secteur urbain à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UEc Secteur urbain à vocation dominante d'activités économiques commerciales
- UEc' Secteur urbain à vocation dominante d'activités économiques commerciales

ZONES DÉDIÉES À L'URBANISATION FUTURE

- UAUH1 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UAUH2 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- UAUHc1 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UAUHc2 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUAH Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- Av Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N Zone naturelle
- Nc Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchèterie
- Ndr Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchèterie
- Ne Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Ni Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU
- Mi Secteur de mixité sociale
- Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU
- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement
- Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU
- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat
- Changement destination vers Hôtel ou autre hébergement touristique
- Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU
- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Secteur d'AP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver
- Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU
- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée
- Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU
- Secteur de carrière
- Risques technologiques repéré au titre de l'article R151-34-1° du CU
- Pipeline Hydrocarbure
- Canalisation de Gaz
- Autres
- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER19	Aire de couverture	344 m²	Commune de Chilly
ER21	Confortement du pôle sportif, équipements et stationnement	6892 m²	Commune de Chilly
ER24	Extension de la route dit Chez Clavel (4m de piste-forme)	162 m²	Commune de Chilly
ER25	Cheminement piéton	360 m²	Commune de Chilly
ER26	Extension locaux mairie	337 m²	Commune de Chilly
ER27	Création de commerces, services ou équipements d'intérêts collectifs	240 m²	Commune de Chilly
ER28	Extension de STEP	3971 m²	Commune de Chilly
ER29	Évolution des équipements communaux	450 m²	Commune de Chilly
ER30	Création d'un point d'appont volontaire pour le tir sélectif	210 m²	Commune de Chilly
ER31	Zone dissipation	1482 m²	Commune de Chilly
ER32	Sécurisation du carrefour	98 m²	Commune de Chilly
ER35	Création d'un parking public	389 m²	Commune de Chilly

